

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TRIANGLE VERT**

SEANCE du 07 juillet 2022

Le sept juillet deux mille vingt deux à 20 h 00, le conseil communautaire du Triangle Vert, régulièrement convoqué le vingt neuf juin deux mille vingt deux, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle polyvalente de SAULX, sous la présidence de Benjamin GONZALES.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 52

Présents votant (45)

Bernard JAMEY, Jean-Marie BRINGOUT, Véronique GRANDJEAN-AMBERT, Patrice COLNEY, Edwige HAEFFELE, Samuel DELCEY, Éric FRECHIN, Florence BEAUPOIL, Christelle HENRY, Michèle JACQUES, Victor COULIN, Hervé CHAMAGNE, Gérard DEVOILLE, Sylvie PHILIPPE, Antoine TRUSSARDI, Patrick GOUX, Marie-Alyette JACQUES, Joël JAQUET, François-Régis GRANDVOINET, Denis CLEAU, Laurent TARD, Fabrice BARASSI-ZAMOCHNIKOFF, Raymond BILQUEZ, Cyrille FROIDEVAUX, Francis THOMAS, Philippe MOLLE, Bernard GAUDINET, Gérard PERSONENI, Éric GARET, Laurence BAUMONT, Mickaël MUHLEMATTER, Benoît PETON, Reynald GUYOT, Jean-Noël DEVILLERS, Hervé EPLE, René ROBERT, Pierre DUCHANOIS, Benjamin GONZALES, Véronique LOUIS, Sophie TARAN, Claude THIEDEY, Gérard COULIN, Jean DROUHARD, Régis BOILLOT, Christophe VALOT

Ont donné pouvoir (7)

Jean-Louis CHOBARD à Véronique LOUIS, Hervé LE CAIN à Laurence BAUMONT, Jean DESMARTIN à Reynald GUYOT, Christophe ROSSE à Sophie TARAN, Marie-Pierre DUPRE à Cyrille FROIDEVAUX, Romain WICKY à Patrice COLNEY, Jean-Luc VEILLON à Benjamin GONZALES

Présents non votant : Damien TAUNAY, Jean-François HUOT

Bernard GAUDINET a été nommé secrétaire de séance.

2022-104 – Attribution du marché d'élaboration du PLUi

Suite au lancement de l'appel d'offres engagé pour l'élaboration du PLUi de la Communauté de Communes du Triangle Vert, 2 offres dématérialisées ont été réceptionnées :

Bureau d'études INITIATIVE, Aménagement et Développement 4, passage Jules Didier 70000 VESOUL en groupement d'entreprise conjoint avec DSC AVOCATS 23 rue de la Préfecture 25000 BESANCON

VIDAL CONSULTANTS, 8, rue Borromée 75015 PARIS et 170, rue de la Croix 88440 FRIZO

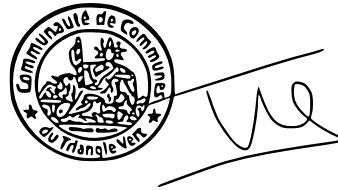
Après l'ouverture des plis et la réunion de la Commission d'Ouverture des plis le 9 juin 2022, l'agence d'Urbanisme a procédé à l'analyse des Offres. La Commission d'Appel d'Offres s'est ensuite réunie le 30 juin 2022 pour attribuer le marché. Au vu de l'analyse, la CAO a proposé d'attribuer le marché à VIDAL CONSULTANTS pour la somme de : 223 195 € H.T

Il est donc proposé au conseil communautaire de valider l'attribution du marché à VIDAL CONSULTANTS et autoriser le Président ou son représentant à signer le marché.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve la proposition par :

| | | |
|--------------------|-----------|------------------------------|
| <i>POUR</i> | <i>50</i> | |
| <i>CONTRE</i> | <i>1</i> | <i>Eric GARET</i> |
| <i>ABSTENTIONS</i> | <i>1</i> | <i>Marie-Alyette JACQUES</i> |

Fait à SAULX, le 7 juillet 2022
Le Président, Benjamin GONZALES,



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état